

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 43 (1972)

**Heft:** 12

**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Après avoir adopté la prise de position de l'ADIJ concernant le projet de loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne, le Comité central a entendu une déclaration de son président, M. René Steiner, qui lui a fait part de son intention de démissionner de la présidence à la prochaine assemblée générale (12 mai 1973) mais, si cela est désiré, de continuer à siéger encore un certain temps au sein de la Direction pour permettre la transmission des dossiers au nouveau secrétaire général.

## Bonne Année !

*Au seuil de l'an nouveau, la Direction et le Comité central de l'ADIJ vous présentent à vous tous, membres fidèles de notre association et lecteurs de cette revue, leurs vœux les plus chaleureux.*

L'année prochaine marquera sans doute pour l'ADIJ une étape extrêmement importante puisque dans quelques mois entrera en fonction notre nouveau secrétaire général, au siège de notre administration permanente à Moutier.

Dotée de cet appareil nouveau, plus efficace, adapté aux exigences actuelles, l'ADIJ sera sans doute encore mieux à même de travailler au développement du Jura dans les domaines de l'économie, des affaires sociales, de l'aménagement, des transports et communications, etc.

ADIJ

### ORGANES DE L'ADIJ

#### Direction

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81 ou 22 15 83

Vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvillier, tél. (032) 91 24 73

Membres : Jean Jobé, préfet, 2900 Porrentruy, tél. (066) 66 10 29

Rémy Berdat, 2740 Moutier, tél. (032) 93 12 45

Secrétaire : Hubert Boillat, 2732 Reconvillier/Loveresse, tél. (032) 91 23 20 ou 91 29 79

#### Bulletin

Administration : Place de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81

Rédaction : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 22 17 51

Abonnement annuel : Fr. 15.— ; le numéro Fr. 1.50 ; CCP 25 - 10 213

#### Caisse

CCP 25 - 2086